



**COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON**

**DELIBERATION N° 230404 \_005**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE QUATRE AVRIL** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

**Présents** : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIERE - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

**Absents ayant donné procuration** : Jeanine RONGERE à Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO à Hervé LASSABLIERE - Pierre THOLLY à Marie-Christine BERTHOLLET - Christiane BRUYAT à Annie CHAPUIS - Thierry PONCHON à René GRANGE - Corinne CHEVRON à Michel FAURE - Frédéric BERTHET à Cyril D'IPPOLITO - Mickaël HATRON à Michel NEEL - Julienne BERTHET à David BOURKAIB.

**Secrétaire élue pour la session** : Maryvonne MOUNIER

A l'appui des documents communiqués aux Conseillers, en annexe de la note de synthèse et détaillant l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour 2023, Monsieur NEEL indique, que le projet préparé de budget primitif 2023, reprend les orientations budgétaires présentées lors de la séance du conseil du 14 mars 2023. Il précise que la proposition de budget primitif est faite sur la base du maintien des taux d'imposition locaux.

Le budget primitif du budget principal pour 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses, de la manière suivante :

Section de fonctionnement :	Dépenses	5 773 591,20 €
	Recettes	5 773 591,20 €
Section d'investissement :	Dépenses	5 339 996,37 €
	Recettes	5 339 996,37 €

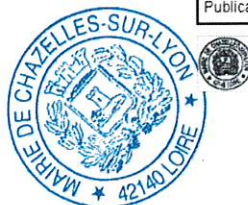
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VOTE** le budget primitif 2023 du budget principal tel que présenté.

-----  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,  
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230404-230404\_005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Publication : 13/04/2023

La secrétaire de séance,  
Maryvonne MOUNIER